

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ce sont celles fixées par l'extrait du décret n° 94490 du 15/06/94 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92645 du 13/07/92. Ce document ainsi que notre page internet dédiée à ce voyage constituent l'offre préalable prévue aux articles 96 et 97.

Les présentes conditions sont spécifiques à ce voyage et viennent en complément des conditions générales de vente que vous pouvez retrouver sur notre site en suivant le lien suivant : <https://www.planet-tours.fr/conditions-generales/>

Les prix des voyages ont été calculés en regard des tarifs à la date d'élaboration de la brochure. Ils sont fermes et définitifs à l'exclusion des taxes d'aéroport sera connu qu'au moment du règlement des billets d'avion.

Règlement

50% à la réservation et le règlement du solde 75 jour avant le départ.

Le fait de ne pas payer les acomptes et le solde dans les délais, sans accord préalable écrit de la part de l'organisateur du voyage, sera considéré comme une rupture du contrat et entraînera l'annulation avec les frais correspondants.

Important : les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes manifestent le même désir. Dans le cas contraire, le voyageur concerné devra régler le voyage sur la base de la chambre individuelle.

Frais d'annulation

D'une façon générale, en plus du montant du dossard, il sera retenu 200 € de frais de dossier par personne pour toute annulation après signature du bulletin d'inscription, de 100 jours à 75 jours avant le départ : 350 € par personne et moins de 75 jours avant le départ : le montant total du voyage.

Dans tous les cas, le montant du dossard est, en plus, non remboursable.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une rupture du contrat.

Annulation de la part de l'organisateur

L'Agence Planet-Tours se réserve le droit d'annuler le voyage ou séjour pour raison technique ou de force majeure. Dans ce dernier cas, l'organisateur devra prévenir le client au MINIMUM 30 jours avant le départ. Cependant le montant du dossard, pour la participation au marathon, reste acquis au client.

Assurances : Assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course

Nos tarifs ne comprennent pas les assurances : assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course (**contrat ASSUREVER**). Nous vous proposons ces assurances pour vous permettre de voyager l'esprit libre.

L'assurance annulation doit être souscrite dès l'inscription au voyage ou au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités dans le barème de l'organisateur. Au-delà, le barème des frais d'annulation ayant débuté, il est impossible de la souscrire. Le montant du dossard est non remboursable et reste dû au voyageur.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de litige avec la compagnie d'assurance.

Formalités de police

Pour les ressortissants de la communauté européenne, une carte d'identité de moins de 10 ans ou un passeport en cours de validité est obligatoire. Les ressortissants étrangers séjournant en France peuvent avoir, en plus de leur passeport, besoin d'un visa ; ils devront le faire établir par le Consulat le plus proche de leur domicile sur présentation de l'attestation de voyage que nous leur fournissons après leur inscription et le règlement du premier acompte. Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable en cas de refus de la part du Consulat intéressé.

Responsabilité

L'Agence Planet-Tours ne saurait être tenue pour responsable en cas de retards, pannes, avaries, faits de grève avant et pendant le voyage, ainsi que l'interruption ou la suppression de parcours inspirée par l'intérêt à la sécurité des voyageurs.

Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable, quel qu'en soit la raison, pour les billets de préacheminement d'avion, de train ou de tout autre moyen de locomotion réservés et achetés directement par les clients.

SYNTHESES DES GARANTIES DE L'ASSURANCE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Maladie grave, accident corporel grave ou décès Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Aucune franchise Franchise de 50 € / personne
VOL MANQUE	
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec
RETARD AERIEN	
<ul style="list-style-type: none"> Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR	
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / événement
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER	
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels, matériels et immatériels <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre
RETOUR IMPOSSIBLE	
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour <ul style="list-style-type: none"> Franchise d'1 nuit 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 180 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne
RETOUR ANTICIPE	
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi Billet retour + taxi
ASSISTANCE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Avancee de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avancee de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Envoye de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne Frais d'envoi
PROTECTION SANITAIRE – EN OPTION	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de température Téléconsultation avant départ Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie Retour impossible Frais hôteliers suite à mise en quarantaine Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie Soutien psychologique suite mise en quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise : aucune, 10% ou 20% selon option choisie 1 appel Frais réels 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 6 entretiens par événement

Pour connaitre toutes les dispositions générales et spéciales détaillées, rendez-vous sur :
<https://www.planet-tours.fr/assurance/>